



CONVENTION
Equipe Séniors évoluant en Championnat Départemental 1,
 (à faire parvenir au District Aveyron Football avant le 20 Octobre 2023)



Entre :

Nom et Siège social du Club :
 Numéro Affiliation :
 Représenté par son Président (Nom et Prénom) :
 Elisant domicile pour la circonstance au siège social du club

Et :

M(Nom et Prénom)
 Né(e) le/...../..... à
 Demeurant
 Titulaire du BREVET MONITEUR FOOTBALL obtenu le

M(Nom et Prénom)
 Né(e) le/...../..... à
 Demeurant
 Titulaire du diplôme CFF3 obtenu le(Si diplômes supérieurs, indiquer lequel et la date d'obtention)

Ou s'engageant à Certifier le CCF3 au cours de la saison 2023-2024 ou la formation COACH SENIORS.

Il est convenu ce qui suit

- 1) La Commission du Statut des Educateurs sera chargée de la mise en place et du suivi des obligations, des conventions, ainsi que de toutes les actions visant à développer la formation, le soutien et l'encadrement des Educateurs.
- 2) Le club évoluant en Départemental 1 devra disposer d'un éducateur titulaire du Brevet de Moniteur de Football (B.M.F) responsable du Projet Sportif et un éducateur titulaire du Certificat Fédéral de Football 3 (C.F.F.3) ou COACH SENIORS pour le responsable Senior équipe 1. A défaut, les clubs ont, jusqu'à la fin de la saison pour régulariser leur situation.
- 3) Si les clubs participant à un championnat Départemental 1 Seniors n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 2^{er} alinéa, outre les pénalités financières indiquées en annexe 5 des Règlements Généraux, l'équipe sera automatiquement rétrogradée en Départemental 2 Seniors en fin de saison, si sportivement l'équipe est rétrogradée en Départemental 2 Seniors elle sera rétrogradée en Départemental 3 Seniors.
- 4) Des dérogations pourront être accordées pour les éducateurs qui suivent la formation dans la saison en cours.
- 5) Dans le cadre de la réforme de la filière de formation (voir passerelle ci-jointe), les éducateurs titulaires du COACH SENIORS, COACH JEUNES, CFI U10-U13, CFI U14-U19 et CFI SENIORS se doivent de posséder une licence éducateur fédérale. D'autre part, les éducateurs signataires de la convention sont les éducateurs à responsabilité et de ce fait doivent être impérativement présents sur la banc.

La présente Convention prendra fin à l'issue de la Saison en cours

Fait le A
 Le Président du Club, L'Éducateur du Club

Enregistrée le
 Sous le numéro

Le Président de la Commission Statut Educateur
Joris DANGLES

Gilles BOSCUS
CT-PPF

Le Secrétaire Général
Jean-Marc ANSELM